

# ORGANIGRAMME DE LA DÉCISION APRÈS UNE DÉMARCHÉ ÉTHIQUE

## Inventaire précis

Concernant le malade :

- le malade, ses directives anticipées ;
- la maladie ;
- la famille et l'entourage, la personne de confiance :
- des données techniques, et scientifiques,
- des données cliniques,
- des ressources humaines disponibles.

Concernant les acteurs du soin :

- le médecin prescripteur ;
- les soignants et les autres acteurs ;
- le cadre déontologique, légal, le lieu du soin.

## Délibération interdisciplinaire

Elle nécessite :

- du temps, organisé et voulu ;
- un espace de parole vraie, et de vraie parole ;
- une maturation des acteurs du soin :
- permise par une discussion interdisciplinaire,
- permettant des explications intelligibles et assimilables :
  - pour argumenter les futurs choix possibles,
  - avec prise en compte des directives anticipées, et de l'avis de la personne de confiance.

## Décision

- Élaboration d'un acte monodisciplinaire sous l'autorité du référent concerné : explicité, cet acte deviendra consensuel et donc multidisciplinaire.
- Organisation :
- de l'annonce de la décision au malade, avec consentement éclairé ;
- des stratégies pour chacun des acteurs.
- Programmation de la réévaluation, + nouvel inventaire.

D'après : JM Gomas, [www.cefama.org](http://www.cefama.org)